



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Aménagement routier D107 : Recherche de financement

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-01 Objet : Aménagement routier D107 : Recherche de financement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux d'aménagement urbain (eaux pluviales et trottoirs) sur la D107, au départ de la gare de l'Olivella et desservant les lotissements en direction de la mer, sur une distance de 450 mètres.

L'estimation globale du projet serait de

330 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des financements à la COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale).

g

Il propose donc le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT	330 000.00 €
Collectivité de Corse 50 %	165 000.00 €
Part Communale 50 %	165 000.00€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide :

- De donner son accord pour le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT	330 000.00 €
Collectivité de Corse 50 %	165 000.00 €
Part Communale 50 %	165 000.00€

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet
- Dit que l'opération est inscrite sur le Budget Communal de 2024.

VOTE : unanimité

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,
Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Réhabilitation maison ZATTARA village Recherche de financement

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETI, Maire.**

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,
POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.
ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-02 Objet : Réhabilitation maison ZATTARA village – Recherche de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'acquisition de la maison Zattara au village, il convient de délibérer pour demander des aides financières pour la réhabilitation de l'immeuble en vue de réaliser quatre logements communaux :

- RDC = 1 studio
- R + 1 = 1 T3
- R + 2 = 1 T 3
- R + 3 = 1 studio

g

Ces logements, situés dans ce bâtiment, seront loués pour une période de neuf ans à titre de résidence principale, sur la base de loyers encadrés de type logement social.

Au cœur du village de Lucciana, sur une petite place pavée, l'immeuble est une construction ancienne en pierre, totalement à l'abandon et en très mauvais état tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, nécessitant de très lourds travaux de réhabilitation.

D'une surface Carrez de 152,28 m², la maison est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, de trois étages et d'un grenier.

La réfection se fera dans le respect de la construction d'origine et des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

Le coût de l'opération est de 1 142 000,00 €.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière à la Collectivité de Corse (aide au logement et à l'habitat) ainsi qu'une aide de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Il propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux	1 142 000 €
Collectivité de Corse Logement Habitat	240 000 €
ETAT DSIL 2024	228 400 €
Commune	673 600 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le plan de financement présenté ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet ;
- Dit que les dépenses sont prévues au BP 2024 de la commune.

VOTE : unanimité

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,
Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Rénovation Eclairage Public traverse du village Recherche de financement

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-03 Objet : Rénovation Eclairage Public traverse du village : Recherche de financement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la traverse du village de Lucciana. Ces travaux consistent à reprendre une partie de l'installation existante et à réaliser une extension sur environ 1 km à travers le village.

L'estimation globale du projet serait de

320 000 € HT.

9

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des financements à la COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale).

Il propose donc le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT	320 000.00 €
Collectivité de Corse 50 %	160 000.00 €
Part Communale 50 %	160 000.00€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide :

- De donner son accord pour le plan de financement présenté ci-dessus :
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet
- Dit que l'opération est inscrite sur le Budget Communal de 2024.

VOTE : unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Financement DSIL pour l'extension du groupe scolaire de Crucetta

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-04 Objet : Financement DSIL pour l'extension du groupe scolaire de Crucetta

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'extension du groupe scolaire de Crucetta bénéficie d'aides financières de la part de l'État et de la Collectivité de Corse. Il rappelle que le coût des travaux, qui a excédé les prévisions, a nécessité de solliciter une aide supplémentaire de l'État pour mener à bien ce projet.

En ce qui concerne la participation financière de l'État à travers la DSIL, il est opportun de présenter les deux phases correspondant respectivement aux années 2023 et 2024.

g

Une première phase de travaux concernant les lots ci-dessous a été financée par la DSIL en 2023 pour un montant de 480 000 euros :

1. Lot 1 : Démolition - Terrassements – GO – VRD
2. Lot 3 : Menuiseries extérieures – Serrurerie
3. Lot 5 : CFO – CFA
4. Lot 6 : CVC – PB

Pour la deuxième phase de travaux concernant les lots ci-dessous prévue en 2024, nous sollicitons de la part de la DSIL un cofinancement de 320 000 euros :

1. Lot 2 : Étanchéité
2. Lot 4 : Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Revêtements sols et murs – Peinture
3. Lot 7 : Ravalement de façade
4. Lot 8 : Ascenseur

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le plan de financement détaillé ci-dessus

VOTE : unanimité

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,
Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Convention avec l'INSEE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-05 Objet : Convention avec l'INSEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Le recensement est très important pour la commune puisque de sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année à la fin décembre. Cette population légale est prise en compte pour déterminer la participation de l'État au budget de la commune, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces, etc.

Aussi, en 2025, l'enquête Familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement (EAR).

g

Ainsi, une demande de convention a été soumise par l'INSEE afin de fixer les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.

La présente convention décrit les opérations à réaliser. Ces opérations sont sans effet sur les obligations incombant à la commune concernant le déroulement de l'enquête annuelle de recensement de 2025 à laquelle l'enquête Familles est associée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver cette convention de partenariat avec l'INSEE afin de fixer les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.
- D'autoriser le Maire à signer la convention

VOTE : unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,

Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Convention avec Ecofinance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-06 Objet : Convention avec Ecofinance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adéquation entre projet de territoire et projet de mandature, les contraintes de gestion ou encore la pluralité des métiers et des compétences, exercés dans un environnement instable amènent les collectivités à adopter une conduite anticipative, pour être en mesure de piloter leur fonctionnement comme leurs engagements auprès de leurs concitoyens.

Le Diagnostic des Ressources Territoriales (DRT) a pour objectif d'apporter à la commune de Lucciana un éclairage lucide de sa situation, au regard de sa santé financière et de l'état de ses ressources afin d'identifier les leviers d'optimisation qu'elle pourra activer sur les années à venir selon un schéma directeur élaboré conjointement.

g

La commune de Lucciana confie à Ecofinance la mission de réaliser le Diagnostic des Ressources Territoriales basée sur les études suivantes :

1. Un état des lieux du territoire avec son « carnet de santé »
2. Une étude sur les leviers d'optimisation
3. Une « feuille de route » prospective

La prestation de diagnostic comprenant la collecte des documents nécessaires à l'étude et la réalisation du rapport est assurée pour un montant forfaitaire de 9 500 € hors taxes, payable pour 60 % à la signature et 40 % à la remise du rapport.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

D'approuver cette convention de partenariat avec ECOFINANCE

- D'autoriser le Maire à signer la convention
- Dit que la dépense est prévue au BP 2024

VOTE : unanimité

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Convention relative à l'organisation d'un service régulier de transport scolaire

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-07 Objet : Renouvellement Convention relative à l'organisation d'un service régulier de transport scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention avec la Collectivité de Corse relative à l'organisation d'un service régulier de transport scolaire.

Cette convention concerne les deux lignes de transport desservant l'école primaire de Crucetta et de Pinetu.

g

Pour information, suite à l'adoption du règlement territorial harmonisé des transports scolaires le 27 juillet 2018, la Collectivité de Corse a acté le principe de subventionner à hauteur de 50% des dépenses réelles effectuées par les collectivités assurant, par délégation de compétence, le transport scolaire sur leur territoire.

Une convention de délégation de compétence portant sur l'organisation de ces deux lignes de transport scolaire sera renouvelée avec la Collectivité de Corse pour quatre années scolaires consécutives (2024-2028).

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide

- De donner son accord pour le renouvellement de la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire pour quatre années (2024-2028)
- Autorise le Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

VOTE : unanimité

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire
Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Mise à jour du tableau des emplois de la commune Tableau avancements de grade 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-08 Objet : Mise à jour du tableau des emplois de la commune - Tableau avancements de grade 2024

Monsieur le Maire informe, considérant les avancements de grade des agents de la collectivité, qu'il serait nécessaire de procéder à la transformation d'emplois permanents au sein des différentes filières ci-dessous, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire à temps complet.

Il est proposé, afin de permettre à neuf agents de bénéficier d'un avancement de grade, de modifier le tableau des effectifs et de créer les emplois suivants:

1. Un emploi d'Attaché territorial de conservation du patrimoine en emploi permanent d'Attaché principal de conservation

g

2. Un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe en emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.
3. Deux emplois d'adjoint administratif territorial en emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.
4. Un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en emploi permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe
5. Trois emplois d'adjoint d'animation territorial en emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.
6. Deux emplois d'adjoint technique territorial en emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-Vu le code général de la Fonction Publique

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les art. R.2313-3 et L.2313-1,

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des agents promouvables,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

- de modifier le tableau des emplois permanents des fonctionnaires territoriaux de la commune tel que présenté en annexe.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,
Joseph GALLETTE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Création de postes saisonniers 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-09 Objet Création de postes saisonniers 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal,

La commune de Lucciana va démarrer sa campagne de recrutement de saisonniers afin de renforcer ses équipes et son action en les adaptant aux besoins générés par la saison estivale.

Les recrutements saisonniers concernent des personnels techniques.

Du fait de l'accroissement des tâches durant la saison estivale et des besoins en renfort dans le service de la voirie (travaux d'entretien de la voirie, des bâtiments scolaires) il serait souhaitable de procéder à la création, en application de l'art. L332-23 2°, des postes ci-après :

- 2 postes d'adjoint technique saisonniers à 35 heures concernant les services techniques, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour deux mois,

g

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, autorise la création des postes présentés ci-dessus.

VOTE : unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Tarif boutique du musée

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSO Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-10 Objet : Tarif boutique du musée

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le musée de Mariana continue de développer des propositions de produits dérivés, mettant en avant la création contemporaine artisanale et locale.

La boutique, spécialement conçue pour présenter et offrir aux visiteurs du musée des ouvrages de référence et des produits dérivés, propose une sélection minutieuse de produits, choisie en fonction de critères esthétiques et économiques.

Pour enrichir l'offre de la boutique, une nouvelle référence est désormais disponible.

9

Code	Titre Article	Qté	Prix TTC	Prix Achat	Marge	Valeur EN STOCK
Livres						
1208198920240	Corsica rumana, une île méditerranéenne à l'époque romaine !	100	38,00 €	- €	38,00 €	3 800,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte le tarif proposé.

VOTE : unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire
Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

Déclaration d'intention pour l'accueil d'un lycée sur la commune de Lucciana

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	20

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation : 05 juin 2024

M. Bruno GAMBOTTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS : GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GAMBOTTI Bruno, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, MARCELLI Charles-Felix, MORDICONI Marie-Eugénie, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, SAVELLI Jeanne-Baptiste, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu,

POUVOIRS : ACQUATELLA Stefanie à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu, GARIBALDI Denise à Dominique NOVELLA, GOUIN-POMONTI Aurélie à MONTI François, NICOLAI Louise à MARCELLI Charles-Felix.

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Bernadette, PASQUINI Maud, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, DUCROS Louis-André, LORENZI Lesia, SOLET Anne-Marie

11 juin 2024-11 Objet : Déclaration d'Intention pour l'Accueil d'un Lycée sur la Commune de Lucciana

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de construire un lycée d'enseignement général et technologique à Lucciana. Il souligne l'importance de cette initiative pour répondre aux besoins éducatifs croissants de la région, en particulier pour les jeunes de la communauté de Marana-Golu, de la vallée du Golu et de la Casinca.

g

Actuellement, près de 30 % des élèves du second degré de Haute-Corse sont concentrés dans les collèges de Biguglia, Lucciana et Folelli, ce qui témoigne d'une forte demande éducative dans cette zone. La construction de ce lycée permettrait de réduire la nécessité pour les jeunes de se rendre à Bastia, diminuant ainsi les temps de transport, les coûts associés et l'impact environnemental.

En outre, la position géographique stratégique de Casamozza à Lucciana constitue une centralité incontournable pour les collégiens de cette région. Ce site bénéficie de terrains constructibles disponibles, d'un échangeur complet à proximité sur la RT 11, en bordure du complexe sportif, ainsi que d'une halte ferroviaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'exprimer l'intention de la commune de Lucciana d'accueillir le nouveau lycée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en ce sens.

VOTE : unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 11 juin 2024

Le Maire,

Joseph GALLETI

